

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de

Avant de rempli	r cette demande, lire attentivement la notice explicative
Date de réception :	Cadre réservé à l'autorité environnementale  Dossier complet le : N° d'enregistrement :
Création d'un à trois forages agricoles (si r	Intitulé du projet nécessaires pour des raisons de débit) sur la commune de Tourteron (08)
Steation a un a trois forages agricoles (Sir	
2. Identification d	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique Nom LENOBLE	Prénom <b>Luc</b>
<b>2.2 Personne morale</b> Dénomination ou raison sociale	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	
RCS / SIRET	Forme juridique
	ez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 eau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.
27. Forages en profondeur, notamment	1 à 3 forages agricoles d'une profondeur de 80 m
es forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à	Rubriques d'autres nomenclatures :
'exception des forages pour étudier la	1.1.1. 0. (R. 214-1 du code de l'environnement)
stabilité des sols. a) Forages pour l'approvisionnement en eau d'une prof. sup. ou égale à 50 m.	
	4. Caractéristiques générales du projet
	ulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éven	
Création d'un, deux ou trois forages agrico	nes (si necessares en faison du débit)
	· ·

### 4.2 Objectifs du projet

Les eaux prélevées dans le ou les ouvrages sont destinées à l'arrosage de cultures de pommiers (5 ha/an). Les besoins annuels en eau sont estimés à 9500 m3 maximum.

Le projet d'irrigation est motivé par les impératifs économiques et qualitatifs (régularité du calibre commercialisable des fruits) fixés par la clientèle. La maîtrise de l'irrigation est un facteur qui permet de maintenir une production régulière en quantité et en qualité.

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le ou les forages seront réalisés au rotary (à la boue de forage) en diamètre 250 mm jusqu'à une profondeur de 80 m. Le ou les ouvrages seront constitués d'un tube en PVC plein de diamètre 125 mm de +0,5 à 40 m de profondeur et d'un tube en PVC crépiné de diamètre 125 mm de 40 à 80 m de profondeur.

II(s) comporteront une cimentation en-tête (sur 10 m de profondeur), ainsi qu'une dalle en béton aménagée autour de la tête du forage pour éviter toute infiltration le long de la colonne. La tête du ou des forages s'élèvera au moins à 0,5 m au-dessus du sol.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les eaux prélevées dans le ou les ouvrages sont destinées à l'arrosage de pommiers (5 ha/an).

Pour cela, une ou des pompes immergées seront mises en place dans le ou les forages (alimentation électrique).

Le débit maximal global de la ou les pompes sera de 45 m3/h.

Les besoins annuels sont estimés à 9500 m3 maximum, de juin à septembre.

<b>4.4 A quelle(s) procédure(s) administ</b> La décision de l'autorité environnement Néant.		
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	orojet et superficie globale de l'opérati	on - préciser les unités de mesure utilisées
	eurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur de ou des ouvrages de prél Diamètre de l'ouvrage(s) Débit d'irrigation global Besoins annuels maximaux Surface totale irriguée	èvement	80 m 125 mm 45 m3/h 9500 m3 5 ha/an
4.6 Localisation du projet  Adresse et commune(s)  d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long. 49°32'30"53 Lat. 04°37'12"38
Le projet est situé sur le territoire de la commune de Tourteron (08). Les références cadastrales : Lieu-dit : Les Perchets Section : ZK Parcelle : n° 13 Lieu-dit : La Bénarde Section : ZK Parcelle : n° 78 Lieu-dit : Le Dormeur Section : ZK Parcelle : n° 75	Pour les catégories 5° a), 6° a), b et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:  Point de départ: Point d'arrivée: Communes traversées:	
.7 S'agit-il d'une modification/extens	oignez à votre demande les ann	ge existant? Oui Non X
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemer différentes composantes de votre	projet et	l'une évaluation Oui Non
	projet et	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		$\boxtimes$	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Le plus proche est la ZSC Prairies de la vallée de l'Aisne à 6,1 km de distance.
D'un site classé ?		X	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

# **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

De quelle nature? De quelle importance? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Prélèvement dans la nappe du Jurassique moyen et supérieur, à raison de 9500 m3/an maxi. Engendre-t-il des prélèvements d'eau? X Si oui, dans quel milieu? Le pompage (à raison de 45 m3/h) induira un rabattement localisé du toit de la nappe. Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Lors des travaux de création du ou des forages, les boues de forage seront réparties régulièrement autour de ou des ouvrages, sur les parcelles d'implantation. Est-il excédentaire X en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible Le ou les ouvrages seront réalisés en zone agricole d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la X biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Emprise au sol de l'ouvrage très limitée (2 m x 2 m).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Uniquement le déplacement d'un engin de forage sur quelques jours pour la création du ou des forages.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Uniquement lors des travaux de création de ou des ouvrages sur quelques jours (engin de forage).  Ensuite, les prélèvements seront réalisés à l'aide d'une ou de pompes immergées à alimentation électrique (peu bruyante). Par ailleurs, les plus proches habitations (fermes des Perchets et de la Maronnerie) sont distante de 250 mètres.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		×	Prélèvements à l'aide d'une ou de pompes électriques (pas de moteur thermique). Rejets atmosphériques uniquement lors des travaux de forage, nécessaires à la création de ou des ouvrages.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Pendant la réalisation des essais de pompage, toutes les précautions seront prises pour assurer une bonne évacuation des eaux d'exhaure et pour éviter tous risques de pollution du réseau d'eau superficielle. Celles-ci seront épandues sur la parcelle d'implantation de ou des ouvrage et le déclarant veillera à ce qu'elles ne ruissellent pas sur les parcelles des tiers.  A terme, les eaux prélevées sont destinées à l'arrosage (par goutte à goutte) de parcelles cultivées en pommiers.
	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Les boues de forage seront réparties régulièrement autour de ou des ouvrages, sur les parcelles d'implantation.

J-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1	.,			
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
		X		
6.2 Les incide approuvés	ences du projet ident ; ? Non Si oui, décri			nt-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
				dra s'ajouter aux autres prélèvements réalisés dans le même aquifère incidence cumulée sera très limitée (prélèvements limités).
(nappo aa oan	.co.que meyemeteupe			(рготото пиниоо).
6.3 Les incide	nces du projet identif	iées au	6.1 sont	-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr	ivez les	squels:	
i.				
	*			
				18 (4)
				2

- 6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :
- ouvrages réalisés dans les règles de l'art par une entreprise de forage et conformes à l'arrêté du 11 septembre 2003 ;
- ouvrages réalisés de manière à empêcher l'introduction de toutes matières ou produits susceptibles d'être à l'origine d'une dégradation de la qualité de la ressource (nappe du Jurassique moyen et supérieur);
- mise en place d'un compteur volumétrique sur le ou les ouvrages de prélèvements.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les incidences du projet (création d'un ou de trois forages) seront détaillées dans le dossier de déclaration de ou des ouvrages. Elles seront très réduites du fait que le projet sera réalisé et exploité de manière à empêcher l'introduction de toutes matières ou produits susceptibles de polluer la nappe d'eau souterraine, qu'il sera implanté dans une zone sans enjeu environnemental (hors zones d'inventaire officiel, Natura 2000 ou zones humides), à distance du captage AEP le plus proche (et hors périmètre de protection), dans un secteur sans source de pollution urbaine ou industrielle, ni soumis à des servitudes d'utilité publique, et qu'il est compatible avec le SDAGE Seine-Normandie.

Sur cette base, le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

#### 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Tourteron

le. 25/02 /2020

LENOBLE Luc Rue des Pommes

08130 TOURTERON

Tél.: 03.24.71.47.98
N° Siret 332 065 051 00010 - APE 011 F
N° TVA Intracommunautaire FR 24 332989091

Signature